

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.14/335
13 janvier 1965
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

DOCUMENTS OFFICE
FILE COPY
NO TO BE TAKEN OUT

NOTE SUR LA PRODUCTION DES PECHES AFRICAINES
(Préparée par l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture)

1. Un aperçu de la situation des pêches en Afrique figurait dans le document E/CN.14/270, présenté à la sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, au début de 1964. Depuis lors, cette situation a dans l'ensemble peu évolué, bien que le développement des opérations de pêche et les captures aient progressé régulièrement.
2. En conséquence, on s'est limité dans la présente note à étudier, plus en détail que dans le document E/CN.14/270, un aspect des pêches africaines, à savoir le secteur production.

A. STATISTIQUES DE LA PRODUCTION

3. A la date de la sixième session de la CEA, les estimations complètes des prises n'allaient que jusqu'à 1961. On dispose maintenant des chiffres pour 1962 :

Quantités pêchées - Afrique

Poids vif (poisson frais entier)
en milliers de tonnes

	1961	1962
<hr/>		
Pays situés en bordure de :		
1. Méditerranée	150	160
2. Mer Rouge	35	35
3. Océan Indien	125	125
4. Atlantique Nord	340	375
5. Atlantique, Golfe de Guinée	240	250
6. Atlantique Sud	1250	1335
Pays intérieurs	330	375
<hr/>		
TOTAL, AFRIQUE :	2470	2655
<hr/>		

4. Les statistiques des prises et des apports - même lorsqu'il s'agit d'estimations officielles - ne sont pas toujours très sûres. La précision augmente généralement lorsque le poisson est débarqué de manière méthodique, par exemple dans les grands ports. Ce n'est malheureusement pas souvent le cas dans les pays africains, où prédominent les mises à terre dispersées de petites quantités sur les grèves et sur les rives des cours d'eau. Les chiffres ci-dessus doivent donc être pris non comme des valeurs exactes, mais uniquement comme une représentation de la tendance générale.

5. On ne dispose pas encore d'estimations complètes des prises pour 1963. Toutefois, les données obtenues jusqu'ici indiquent un accroissement de 8 pour cent par rapport à 1962, alors que de 1961 à 1962 le

total des quantités pêchées en Afrique n'avait progressé que de 7 pour cent.

6. En 1962, les pays du continent africain ont pêché plus de 2.500.000 tonnes de poisson. Plus de la moitié de ce total est constituée par les prises des pays de la région subtropicale situés sur l'Atlantique : Maroc, au nord et Afrique du Sud, Sud-Ouest africain et Angola, au sud. Les pêches de ces quatre pays, qui alimentent une industrie de transformation très développée, sont actuellement à peu près quinze fois plus importantes qu'en 1938, année où ces pays ne fournissaient qu'environ le cinquième de la production globale du continent.

7. Les captures des quatre pays en question accusent depuis 1938 un taux d'accroissement annuel de 12 pour cent, contre seulement 5 pour cent pour l'ensemble des autres pays d'Afrique, où les quantités pêchées sont passées d'environ 400.000 à près de 1.200.000 tonnes.

8. Cet écart spectaculaire entre les quatre pays mentionnés et les autres secteurs d'Afrique, du point de vue de la rapidité de l'expansion, s'explique surtout par les différences entre leurs ressources naturelles respectives. Pour des raisons d'ordre géographique, les zones subtropicales du littoral atlantique sont très riches en poissons pélagiques, ce qui a suscité des investissements en vue de la création d'importantes industries de pêche et de transformation. On ne dispose jusqu'ici que de peu d'indications permettant de penser que d'autres secteurs du littoral africain possèdent des ressources de nature à permettre un essor industriel de cet ordre, sauf peut-être en Somalie.

9. En dehors des quatre pays où le taux d'accroissement est élevé, les zones de pêche de la plupart des autres régions d'Afrique manifestent une tendance assez uniforme, le taux annuel atteignant 5,5 pour 100 dans les secteurs de la mer Rouge et de l'océan Indien et 5 pour 100 dans le golfe de Guinée. Deux exceptions sont à signaler : a) la zone méditerranéenne, où le taux annuel moyen d'accroissement est très

faible : 2 pour 100 seulement; b) les pays intérieurs, y compris le Congo (qui ne possède qu'un littoral très étroit), où ce taux avoisine 8 pour 100. Ce dernier chiffre ne traduit pas nécessairement une augmentation de la production des pêches continentales africaines, car celles-ci sont également très développées dans nombre de pays situés en bordure de la mer. En 1961, la production des pays sans littoral a été de l'ordre de 375.000 tonnes, tandis que la production globale des pêches continentales africaines est estimée à environ 650.000 tonnes en 1962, soit un quart des captures totales du continent.

10. En résumé, la situation actuelle des pêches africaines, du point de vue des prises, se présente en gros comme suit :

Environ 25 pour cent des captures ont lieu dans les eaux intérieures. Dans le total des pêches maritimes, les pêcheries de la côte occidentale figurent pour 85 pour cent, celles de la côte orientale et de la Méditerranée ne représentant que 15 pour cent. En outre, les trois quarts des captures effectuées sur la côte occidentale sont le fait de seulement quatre pays.

B. DEVELOPPEMENT DES PECHES

a) Méditerranée, mer Rouge et pêcheries de la côte orientale

11. Les pêcheries énumérées ci-dessus présentent de grandes différences tant dans leur production potentielle que dans leur état de développement. Cependant, d'après les connaissances actuelles sur la disponibilité et l'importance des ressources naturelles, il paraît probable que, même dans l'éventualité d'une grande amélioration des méthodes et du matériel de pêche ainsi que des moyens de distribution, les captures ne pourraient être augmentées que modérément en Méditerranée, dans la partie septentrionale de la mer Rouge et dans certains secteurs de la côte orientale.

i) Côte orientale

L'étroitesse du plateau continental et la présence de formations coralliennes constituent un handicap sérieux pour le développement

des pêches démersales.

Il existe toutefois indubitablement des possibilités tant d'améliorer la pêche artisanale actuelle que de développer les opérations de pêche pélagique dans certains secteurs. Cela vaut également pour Madagascar, les Mascareignes, les Seychelles, les Comores et autres groupes d'îles. Des thoniers japonais et taiwanais opèrent entre les Seychelles, Madagascar et le continent africain, tandis qu'une autre flottille japonaise travaille principalement dans la zone des Maldives et des Seychelles. Ces pêches procurent des devises étrangères aux pays servant de base aux opérations, puisque les prises n'y sont pas consommées. Des firmes étrangères ont également entrepris, avec des bâtiments modernes, la pêche de la crevette au large de la côte occidentale de Madagascar.

Une flottille russe de pêche exploratrice opère dans la mer d'Oman, le golfe d'Aden et la partie sud de la mer Rouge, lieux où les ressources en poissons démersaux et pélagiques paraissent plus riches qu'à proximité du littoral du continent africain. La pêche du thon connaît également un essor dans la partie occidentale de la mer d'Oman et au large de la Somalie.

A côté de ces activités, le développement des pêches est relativement faible dans les pays africains de la région. Bien que le chalutage dans les zones côtières soit généralement limité par l'étroitesse du plateau continental et l'abondance des constructions coralliennes, on note un accroissement du nombre des bâtiments de taille moyenne opérant dans l'océan Indien au large de l'Afrique du sud et du Mozambique. Les bons résultats obtenus par les essais de pêche au thon, de chalutage et de pêche aux pièges effectués dans les eaux de Zanzibar et sur la côte du Kenya, avec l'aide d'un expert de la FAO, dénotent des possibilités de développement des pêches locales. Dans ce secteur, des senneurs de type méditerranéen ont entrepris, à une petite échelle, la pêche au feu des poissons pélagiques des eaux profondes, les prises étant destinées aux marchés africains. La pêche

de la langouste est en expansion aux environs de Zanzibar et de Dar-es-Salaam.

On espère que l'Expédition internationale de l'océan Indien contribuera dans une large mesure à enrichir les connaissances sur les ressources halieutiques de ces secteurs.

ii) Mer Rouge

Dans les pays d'Afrique situés en bordure de la partie méridionale de la mer Rouge, l'amélioration du matériel et des méthodes de pêche pourrait donner de bons résultats, mais le secteur septentrional, selon les informations dont on dispose, semble devoir être moins productif. Une pêche moderne au chalut se développe actuellement au large de la côte érythréenne, et l'on étudie la possibilité de créer en Ethiopie et même peut-être au-delà du Bab Al-Mandab, d'autres pêches au chalut et en surface.

iii) Méditerranée

Les ressources ichtyologiques de la Méditerranée demeurent sous-exploitées, particulièrement dans le secteur occidental, et il existe des possibilités de développer les pêches de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc.

b) Pêcheries de la côte occidentale

12. En règle générale, la face occidentale des continents tend à l'emporter sur la face orientale pour ce qui est des disponibilités naturelles en poissons. Les grands mouvements des masses d'eau océaniques causés par les vents créent au nord et au sud de l'Equateur de puissants courants de surface dirigés d'est en ouest qui déterminent à proximité des côtes, dans la zone subtropicale, des divergences. Celles-ci prennent la forme de courants coulant parallèlement au littoral en direction de l'Equateur, ramenant en surface (remontées) les eaux profondes plus froides et riches en sels nutritifs, et s'écartant progressivement des côtes pour se joindre aux courants nord-et sud-équatoriaux. Ces sels nutritifs fournissent la base d'une "production primaire", utilisant l'énergie solaire, qui assure finalement l'alimentation de nombreux poissons pélagiques.

Ces zones de "remontée" subtropicales renferment les plus riches ressources ichthyologiques du globe. Sur la face occidentale de l'Afrique, elles sont constituées, au sud, par le courant du Benguela, qui va du cap de Bonne-Espérance jusqu'à une latitude correspondant à peu près au milieu de l'Angola, et, au nord, par le courant des Canaries qui longe les côtes du Maroc, du Sahara espagnol et de la Mauritanie, jusqu'au littoral sénégalais. Il est probable que ces zones pourraient alimenter des pêches beaucoup plus importantes, et leur exploitation a été jusqu'ici limitée par des facteurs surtout économiques.

Entre les deux grands courants océaniques est-ouest existe, très près de l'Equateur, un contre-courant de surface coulant en sens inverse et pouvant causer, là où il approche du littoral, des remontées périodiques de faible amplitude. La pêche pourrait également être développée dans ces zones de remontée. Les principaux facteurs limitatifs sont le manque de main-d'oeuvre qualifiée et de matériel dans le secteur des pêches, et l'absence de données sur l'importance des stocks ichthyologiques.

i) Sud-ouest

Les zones de remontée du courant du Benguela alimentent en éléments nutritifs d'importants stocks de poissons pélagiques (pilchards, chinchards, maquereaux et "anchovetas"). L'Angola, le Sud-ouest africain et l'Afrique du sud ont tiré profit de la proximité de ces riches terrains de pêche pour mettre sur pied des industries très développées de pêche, de transformation et de fabrication des sous-produits. Ces eaux très riches étant bordées de déserts ou de terres peu peuplées, le gros des prises n'est pas requis pour la consommation humaine locale, et alimente donc les industries annexes de la pêche.

Les grands stocks d'espèces pélagiques sont de plus en plus exploités par divers pays, africains et autres. Des navires-usines russes, accompagnés de leur flottille de bateaux de pêche, qui pratiquaient auparavant surtout le chalutage, ont

depuis peu entrepris dans ce secteur la pêche des espèces pélagiques. De plus, on a récemment découvert d'importants stocks d'"anchovetas", dont l'exploitation a commencé cette année. Occupent également une grande place dans la région la pêche de la langouste et celle du thon. Les langoustes sont les plus importantes du monde. Les stocks font l'objet d'une évaluation continue de la part des biologistes, et la pêche est maintenue dans des limites déterminées scientifiquement en vue d'assurer la conservation des stocks; aussi ne peut-on s'attendre à d'importantes augmentations des prises. On organise également la pêche du thon selon la technique de la palangre japonaise.

ii) Golfe de Guinée

Plus au nord, dans le golfe de Guinée, les eaux superficielles, essentiellement soumises au régime du contre-courant équatorial, paraissent un peu moins riches. Toutefois, la lumière qui pénètre jusqu'aux couches inférieures plus fertiles permet une certaine production primaire. On trouve des thons pélagiques de haute mer en de nombreux points du golfe, et des entreprises étrangères opérant souvent en collaboration avec des firmes africaines, ont construit sur le littoral, de l'embouchure du Congo jusqu'au cap Vert, et sur l'île de Sainte-Hélène, des centres d'entreposage et de rechargement du thon congelé. La pêche du thon se développe graduellement, les prises étant expédiées à l'étranger après transformation.

L'ICITA (Etude internationale en commun de l'Atlantique tropical), investigation océanographique internationale menée simultanément par plusieurs navires au cours de trois phases successives entre 1962 et 1964 dans la zone tropicale de l'Atlantique, a rassemblé des renseignements circonstanciés sur les conditions océanographiques, qui permettront de mieux localiser les stocks de thons. Dans les régions où le contre-courant équatorial cause, à proximité des côtes, de vraies remontées périodiques, de grandes concentrations de sardinelles, poissons voisins de la sardine,

se forment suffisamment près de la surface, pour alimenter, pendant des campagnes de brèves durées d'importantes pêches traditionnelles, notamment au Ghana et en Côte-d'Ivoire. Sous la gouverne de la FAO a été expérimenté avec succès l'emploi de feux pour rassembler ces poissons en bancs permettant une pêche rentable durant la "morte-saison" (époque où ils sont dispersés en eaux plus profondes). Au cours de la Campagne de chalutage dans le golfe de Guinée, organisée par la CCTA, ont été observées également de grandes concentrations d'autres poissons pélagiques en eaux profondes. On envisage, pour l'étude de ces stocks pélagiques aux fins d'une meilleure exploitation, l'organisation de travaux de recherche scientifique qui bénéficieront du soutien de la FAO et du FSNU (Fonds spécial des Nations Unies). Ces travaux aboutiront probablement à l'extension sur une plus grande partie de l'année, de la présente brève campagne de pêche et à un accroissement d'ensemble des captures. Des chalutiers-usines japonais et russes ont entrepris des opérations de grande envergure sur les bancs profonds situés au large du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, et débarquent dans ces pays d'appréciables quantités de sardinelles congelées pour la consommation locale. La modernisation des flottilles de pêche et des techniques locales et le perfectionnement du personnel sont des conditions préalables à la participation africaine à ce genre d'opérations.

Selon les résultats préliminaires, l'étude des stocks de poissons démersaux du golfe de Guinée, de la Guinée portugaise à l'embouchure du Congo, menée dans le cadre de la Campagne de chalutage dans le golfe de Guinée (1963-64), paraît confirmer l'opinion selon laquelle, sur le plateau continental extrêmement étroit, les stocks démersaux sont insuffisants pour alimenter d'importantes pêches au chalut. Toutefois, l'introduction de perfectionnements techniques ainsi qu'une certaine augmentation de l'effectif des petites flottilles de chalutiers opérant dans le secteur pourront se traduire par une légère progression des prises.

iii) Nord-ouest

Les zones de remontée du courant des Canaries, comme celles du courant du Benguela, abondent en stocks de poissons pélagiques (sardines dans la zone côtière marocaine, sardinelles plus au sud), qui alimentent les importantes conserveries marocaines. L'essor de cette industrie marocaine est limité par un facteur économique, à savoir l'importance des débouchés pour les sardines en boîtes. Un accroissement des apports serait du domaine du possible, s'il s'accompagnait de la rationalisation de l'industrie de transformation de la sardine, d'une diversification de ses produits, de la création de nouveaux débouchés pour les sardines en boîtes (si possible en Afrique), compte tenu des préférences alimentaires locales, du développement de la production de farine de poisson et, enfin, de la modernisation des bateaux et des techniques de pêche.

Le Maroc s'efforce lui aussi de diversifier ses pêches en entreprenant la production et la transformation de thons, et compte tirer parti des stocks sous-exploités de la zone du courant des Canaries. Des thoniers japonais travaillent déjà dans ces eaux, tandis que les thoniers de la France, de l'Espagne et d'autres pays d'Europe occidentale pêchent surtout au large du Sénégal et négligent les stocks pélagiques de haute mer qu'ils rencontrent durant leur voyage d'aller ou de retour. Une base d'armement à la pêche du thon est en construction dans les îles du cap Vert. Du fait de la proximité de zones de remontée, les stocks de poissons démersaux sont plus riches sur le plateau continental du Sahara espagnol, de la Mauritanie et du Sénégal septentrional que dans le golfe de Guinée, attirant sur ces eaux internationales l'intérêt de pays non-africains tels que l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, Israël, le Japon, l'U.R.S.S., la Pologne, et peut-être encore d'autres. Les stocks étant intensivement exploités par de grands chalutiers, chalutiers-congélateurs et navires-usines (le nombre d'unités opérant simultanément

avoisinant parfois 250), les prises accusent une diminution constante, et certains navires (japonais) ont déserté le secteur, tandis que d'autres cherchent de nouveaux terrains de pêche dans les parages. Malgré cet état de choses, d'autres pays envisagent d'exploiter ces eaux au moyen de flottilles (Ghana) ou de grandes unités (Roumanie).

13. Cette évolution suscite des craintes pour ce qui est de la conservation des stocks ichtyologiques. Le problème intéresse non seulement les pays qui exploitent déjà ces fonds de pêche, mais aussi ceux qui, situés en bordure des zones maritimes en question, pourraient vouloir profiter de la proximité de ces ressources pour créer leur propre industrie des pêches.

c) Pêches continentales

14. Malgré leurs grandes possibilités virtuelles, les ressources des pêches intérieures africaines ne sont généralement pas pleinement utilisées. En effet, les pays africains, même lorsqu'ils sont conscients de l'intérêt que représentent ces ressources sur les plans nutritionnel et économique en tant que source de protéines pour les régions éloignées qui sont déficitaires à cet égard, se heurtent dans leur exploitation à plusieurs obstacles : pénurie de fonctionnaires qualifiés capables d'orienter les opérations, manque de connaissances techniques et de matériel moderne chez les pêcheurs, médiocrité des communications entre les centres de débarquement et les points de consommation éventuelle, et insuffisance des moyens de commercialisation.

i) Pêche lacustre

Des pêcheries modernes ont été créées dans de grands lacs de l'Est africain (Tanganyika, Albert, Kyoga, Edouard, George et Moero), et la production de la plupart d'entre elles peut probablement être encore développée. Certains des autres grands lacs d'Afrique sont manifestement sous-exploités (Lac Victoria), ou même inexploités (Lac Rudolf). Des experts de la FAC apportent leur concours au développement

des pêches dans plusieurs pays. L'approbation d'un projet du FSNU pour la mise en valeur du Lac Victoria et des grands lacs des environs est prévue pour janvier 1965. Les pêcheries du lac Tchad sont extrêmement retardataires, et le développement halieutique sera pris en considération dans un projet d'ensemble du Fonds spécial, actuellement en préparation, pour le développement du bassin du Tchad. Il est également possible de développer les pêches dans les lacs artificiels. Au lac de Kariba, un projet FSNU de développement halieutique a été mis en route cette année, et au lac Volta (dont la mise en eau se poursuit actuellement), une équipe de l'Université ghanéenne effectue des études hydro-biologiques qui serviront de base à des travaux ultérieurs de mise en valeur des pêches.

ii) Pêche fluviale

La pêche dans les cours d'eau et dans leurs zones d'inondation joue un grand rôle dans certaines parties de l'Afrique, comme par exemple dans le fleuve Niger (Mali, Niger, Nigeria), dans les basses terres du Chari et du Logone (bassin du Tchad), et dans le réseau du Congo. Les mises à terre pourraient probablement être augmentées dans de fortes proportions par l'amélioration du matériel et des connaissances techniques des pêcheurs et, dans certains secteurs, par la modernisation des moyens de distribution.

iii) Pisciculture en étangs

On s'est efforcé avec plus ou moins de succès, d'introduire dans de nombreux pays d'Afrique, la pisciculture en étangs artificiels. Cette forme d'élevage, même limitée à de petits étangs familiaux, permet d'améliorer à peu de frais le régime protéinique des populations rurales. Son développement se heurte à un grand handicap : le manque de connaissances et d'expérience des pisciculteurs éventuels. Bien qu'il existe des milliers d'étangs de pisciculture en Afrique, les résultats relevés sur une longue période sont dans l'ensemble décevants. Le seul moyen d'améliorer de façon

soutenue la production consiste à guider les pisciculteurs au moyen de la vulgarisation, comme on le fait à Madagascar, en Ouganda, au Cameroun et ailleurs. Un projet du FSNU sur la pisciculture tropicale intéressant un groupe de pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo [Brazzaville]) est en préparation. La production des étangs de pisciculture est susceptible d'un accroissement considérable.

La pisciculture en eaux saumâtres peut jouer un grand rôle dans la mise en valeur des nombreuses mangroves du littoral africain demeurées jusqu'ici inexploitées. Les possibilités de ce type d'élevage ont été mises en évidence par le projet pilote réalisé au Nigéria sous la gouverne de la FAO.

C. POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT

15. L'évaluation objective des possibilités de développement, point de départ d'une exploitation rationnelle des ressources, exige l'exécution dans toute l'Afrique de nouvelles enquêtes et recherches halieutiques. Il reste encore beaucoup à apprendre quant à l'importance des ressources se prêtant à une exploitation rentable, et il faudra, à cette fin, développer la recherche biologique, et notamment la prospection scientifique du poisson dans les eaux peu étudiées jusqu'ici, entreprendre de nouvelles campagnes de pêche expérimentale pour aider au choix des méthodes de récolte appropriée et, lorsque la surexploitation pose déjà un problème, organiser les travaux de recherche indispensables pour asseoir les mesures de réglementation et de conservation. Ces activités devront s'intégrer dans les études technologiques et économiques requises pour l'amélioration tant des méthodes de transformation et de commercialisation que des techniques de pêche.

16. On reconnaît de plus en plus que, pour l'exécution d'une grande partie des travaux, c'est par une étroite collaboration entre pays intéressés, bénéficiant éventuellement d'une aide multilatérale ou bilatérale, que l'on obtiendra les meilleurs résultats. Des exemples d'une telle coopération au sein de projets déjà achevés, en cours

d'exécution ou envisagés, ont déjà été fournis : recherche effectuée dans le golfe de Guinée par l'ICITA, Campagne de chalutage dans le golfe de Guinée, projets du FSNU sur les stocks de poissons pélagiques (sardinelles), projets du FSNU intéressant plusieurs pays d'Afrique centrale et concernant le lac de Kariba, le lac Victoria, le lac Tchad, ainsi que la pisciculture. On a constaté en outre que l'organisation de centres régionaux de formation ou de perfectionnement présente un intérêt tout particulier en Afrique, en raison des caractéristiques généralement homogènes de cette région à divers égards : niveau socio-économique, répartition des espèces, habitudes en matière de traitement du poisson et d'alimentation, etc. (On envisage pour 1965 l'organisation d'un centre régional de perfectionnement sur les engins et méthodes de pêche).

17. Tout porte à croire que dans la plupart des pays d'Afrique la production pourrait être sensiblement accrue sans appauvrir indûment les ressources.

18. La pêche des stocks démersaux sur les parties du plateau continental les plus riches ainsi que des stocks pélagiques au large de la côte occidentale de l'Afrique, et peut-être également du littoral somalien, connaîtra probablement deux grandes orientations :

i) pêche lointaine, pratiquée par des flottilles hautement industrialisées (notamment navires-usines, ou bateaux-mères accompagnés de leurs bateaux de pêche), à partir de bases situées à de grandes distances des zones de pêche;

ii) pêche effectuée par des bâtiments basés dans les pays africains du littoral. Des investissements considérables seront nécessaires pour la mécanisation des bateaux de pêche, l'introduction de navires de mer modernes, la construction de ports et d'installations à terre, les campagnes de pêche exploratrice et expérimentale, la formation du personnel aux diverses techniques, notamment de gestion, et la mise au point de produits destinés à être consommés en Afrique ou exportés.

19. Une intéressante évolution se manifeste dans de nombreux pays d'Afrique, où les pouvoirs publics et l'entreprise privée s'efforcent de faire adopter des matériels et méthodes modernes, avec ou sans le concours d'organismes d'aide bilatérale ou de la FAO. Le Ghana et le Nigéria par exemple, étudient des plans de pêche océanique au moyen de bâtiments de haute mer. Dans la plupart des cas cependant, se manifeste le besoin d'une planification d'ensemble du développement dans de nombreux domaines : recherche sur les ressources, commercialisation, formation professionnelle, investissements, etc. La nécessité de tels plans généraux de mise en valeur est de plus en plus reconnue, comme en témoigne l'augmentation du nombre des demandes d'assistance technique en matière de planification d'ensemble du développement des pêches.

20. Les pêches continentales (lacs, marécages, cours d'eau), y compris la pisciculture en étangs artificiels, se développeront avec l'intensification des études des diverses collections d'eaux, l'adoption de méthodes et de matériels modernisés, et l'amélioration de la distribution et de la commercialisation. L'effort devra porter surtout sur la formation professionnelle et le développement des connaissances dans tous ces domaines, et particulièrement en ce qui concerne les méthodes et engins de pêche et l'aménagement des étangs de pisciculture.

D. CONCLUSIONS

21. On est loin de connaître à fond les ressources ichthyologiques du continent africain. Aussi faudra-t-il encore de nombreux travaux de recherche avant de pouvoir évaluer convenablement les possibilités de développement halieutique.

22. Dans la mesure où certaines des ressources ichthyologiques intéressent plusieurs pays, la recherche en question gagnerait à être menée sur la base d'une coopération entre Etats.

23. Les connaissances actuelles dénotent toutefois des possibilités particulières d'accroître sensiblement les captures de poissons

pélagiques du littoral ouest de l'Afrique, notamment dans les zones subtropicales et dans le golfe de Guinée, et probablement aussi au large de la côte somalienne. La production peut également être augmentée dans les eaux intérieures ainsi que par la pisciculture en eaux douces ou saumâtres.

24. Pour une meilleure utilisation des ressources halieutiques et un accroissement sensible de la production, il sera nécessaire de perfectionner les engins et méthodes de pêche et de développer les connaissances techniques.

25. Nombre de pays africains pourraient accroître appréciablement leurs mises à terre par la mécanisation des bateaux de pêche de petite taille et de taille moyenne, et par l'adoption de matériel de pêche moderne. Bien que, dans l'ensemble, les espèces pélagiques paraissent plus abondantes, la pêche des poissons démersaux ne doit pas être négligée.

26. Il conviendra, en même temps, d'enseigner aux pêcheurs l'emploi des engins et méthodes de pêche modernes, sans oublier que la formation d'administrateurs et de chercheurs compétents revêt également une importance capitale.

27. Pour toutes ces améliorations, l'initiative devra être prise à l'échelon national, tant par les pouvoirs publics que par les particuliers. Il existe toutefois diverses organisations internationales capables d'aider les pays en voie de développement à améliorer leurs niveaux économiques et nutritionnels. C'est ainsi que la FAO peut prêter son concours dans les domaines suivants : études d'évaluation des ressources, programmation du développement halieutique, organisation et mise en oeuvre de programmes de perfectionnement à l'intention des chercheurs, administrateurs et vulgarisateurs, pêcheurs, constructeurs de bateaux de pêche, etc. Ce type d'assistance doit contribuer à assurer la mise sur pied d'industries des pêches modernes et viables capables en fin de compte de progresser par elles-mêmes.

28. La nature de l'aide fournie dépendra de la situation particulière des pêches du pays. L'aide peut être assurée par des experts travaillant seuls ou en équipes, ou bénéficier du soutien de grandes institutions conçues en vue d'aider au développement, comme la Campagne mondiale contre la faim ou le Fonds spécial des Nations Unies (la FAO s'occupant alors de l'organisation ultérieure des projets halieutiques en tant qu'agent chargé de l'exécution). Elle peut être fournie soit aux pays pris isolément soit à des groupes de pays participant à un projet commun. Toutefois, pour ce qui est de la demande d'aide, ou d'assistance en vue de formuler une telle demande, l'initiative doit venir du pays lui-même (ou des divers pays intéressés par un projet commun). Aussi importe-t-il que les pays reconnaissent d'abord l'importance économique des ressources halieutiques de leur zone côtière et de leurs eaux intérieures.

- - - - -